

Type de socle permis pour l'installation de chauffe-piscine extérieur à gaz

L'installation d'un chauffe-piscine extérieur à gaz doit être faite de manière à protéger l'appareil contre tout risque de mouvement, basculement ou déplacement. Pour ce faire, l'article 4.15.3. du code CAN/CSA B149.1 (partie intégrante du Chapitre II - Gaz du Code de construction du Québec (CCQ)), exige que : « [...] les chauffe-piscines installés à l'extérieur au niveau du sol doivent être placés sur un socle constitué de béton coulé sur place ou d'une dalle de béton armé de type préformé qui dépasse d'au moins :

- a) 6 po (150 mm) de chaque côté de l'appareil; et
- b) 2 po (50 mm) le niveau du sol.

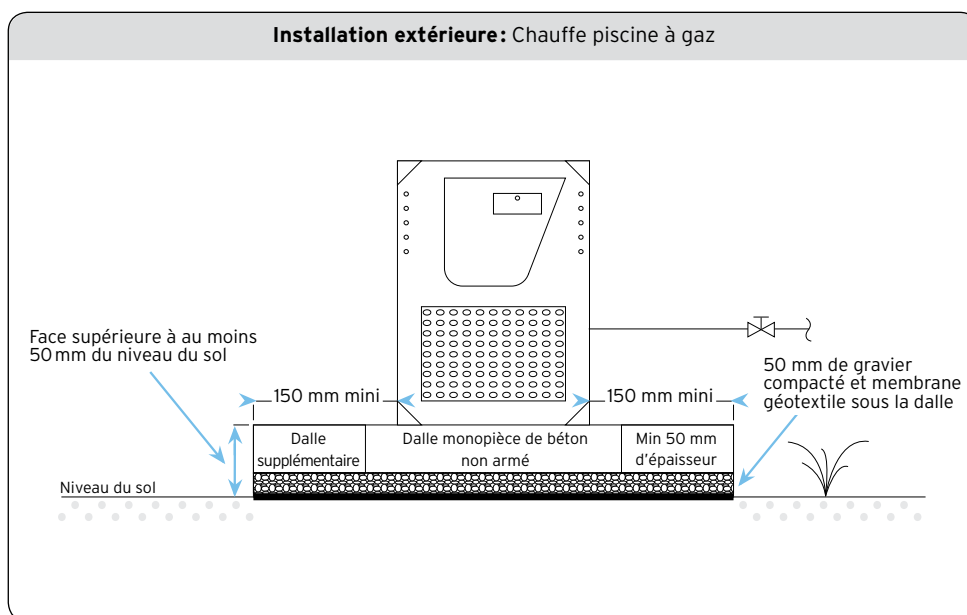
Le terrain doit être préparé au préalable et recouvert de gravier pour permettre l'écoulement de l'eau.»

En addition aux options de socle vues à l'article 4.15.3, la Régie du Bâtiment du Québec (RBQ) permet également deux types de support supplémentaire permettant d'atteindre les objectifs de cet article, sous certaines conditions :

1 Dalle de béton monopiece (intégrale) en béton non armé

Une dalle de béton intégrale (en une seule pièce) faite de béton non armé peut être installée sous le chauffe-piscine si, et seulement si, elle répond aux conditions suivantes :

- la dalle de béton doit être d'une épaisseur minimale de 2 po (50 mm);
- l'ajout de dalles supplémentaires sur le pourtour de la dalle monopiece est permis afin de dépasser l'appareil d'au moins 6 po (150 mm) tel qu'exigé par l'article 4.15.3.a);
- la face supérieure de la dalle monopiece et, s'il y a lieu, des dalles supplémentaires doit être à au moins 2 po (50 mm) du niveau du sol;
- le terrain sur lequel repose les dalles doit être préalablement recouvert de 2 po (50 mm) de gravier compacté afin d'en assurer la stabilité ainsi que d'une membrane géotextile afin de prévenir la croissance de végétation entre les dalles.



2 Cadre d'acier galvanisé (avec ou sans pieds d'ajustement) supportant des dalles de béton

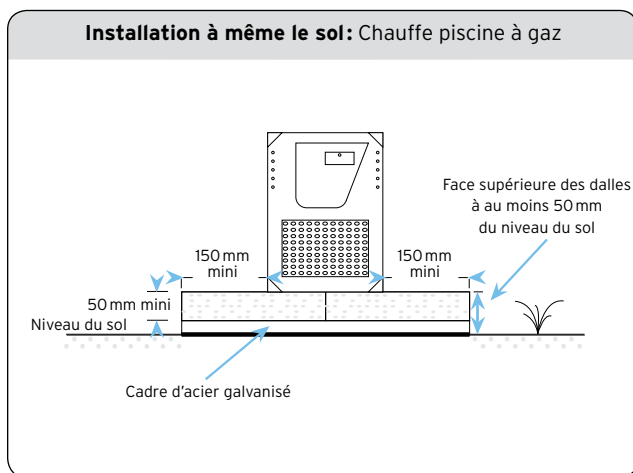
Le fabricant FUZION SPA propose un cadre d'acier galvanisé muni ou non de pieds d'ajustement qui s'installent notamment sous les installations de spa extérieur. Ce cadre d'acier qui peut supporter des dalles de béton de 600 mm x 600 mm ou de 450 mm x 450 mm peut également être permis pour supporter un chauffe-piscine extérieur si, et seulement si, il répond aux conditions suivantes :

- il est fabriqué et porte l'identification du fabricant FUZION SPA;
- le cadre doit être installé au-dessus du niveau de sol;
- le sol sur lequel il repose doit être préalablement recouvert d'une membrane géotextile afin de prévenir la croissance de végétation.

De plus, les recommandations du fabricant FUZION SPA devront être respectées, notamment :

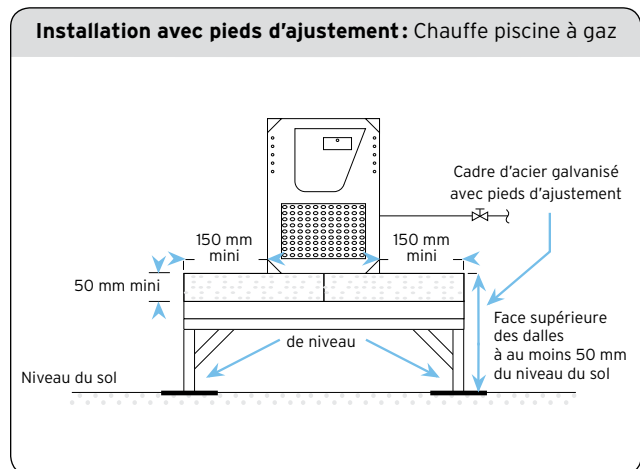
Pour une installation à même le sol :

- à l'emplacement choisi pour l'installation du cadre, retirer toute pelouse et niveler correctement le sol;
- étendre la poussière de pierre et niveler adéquatement;
- déposer le cadre d'acier galvanisé sur la surface préparée et mettre à niveau;
- déposer la dalle de béton sur le cadre.



Pour une installation avec pieds d'ajustement :

- à l'emplacement choisi pour l'installation du cadre, retirer la pelouse aux 4 coins où s'installeront les pieds d'ajustement et niveler correctement le sol;
- remplir ces 4 coins de poussière de pierres et niveler adéquatement;
- déposer les pieds d'ajustement sur la poussière de pierre;
- déposer le cadre d'acier galvanisé sur les pieds d'ajustement;
- mettre l'installation de niveau à l'aide des pieds d'ajustement qui peuvent être vissés.



Concernant cette deuxième option permise par la RBQ, dans tous les cas, vérifier avec le fabricant afin de vous assurer des dernières mises à jour des recommandations d'installation ou pour vous assister dans vos travaux d'installation du cadre d'acier galvanisé : www.fuzionspa.com.

Pour toute question à ce sujet, n'hésitez pas à communiquer avec la Régie du bâtiment du Québec ou encore au Service technique de la CMMTQ.